



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Feuilleton et préavis

de l'Assemblée

Le mardi 9 avril 2019 — N° 30

Treize heures quarante

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

Partie 1

AFFAIRES COURANTES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

- Le député de Maskinongé sur le sujet suivant : *Vision Maskinongé.*
- Le député de Jacques-Cartier sur le sujet suivant : *Souligner les réalisations d'Isabel et Jane Szollosy, cofondatrices de l'OSBL Sparkes of Hope.*
- Le député de Beauce-Nord sur le sujet suivant : *Féliciter Éliot Grondin pour l'ensemble de sa saison en snowboard cross.*
- La députée de Vaudreuil sur le sujet suivant : *Souligner le 35^e anniversaire du Tournoi provincial novice atome Vaudreuil-Dorion.*
- Le député de Borduas sur le sujet suivant : *Les 40 ans du Club de patinage artistique de Mont-Saint-Hilaire.*
- Le député de Sainte-Rose sur le sujet suivant : *Hommage à la compagnie Nordresa.*
- Le député de Trois-Rivières sur le sujet suivant : *Hommage au travail accompli par le Service d'intégration au travail SIT Mauricie.*
- Le député d'Hochelaga-Maisonneuve sur le sujet suivant : *Logement social dans Hochelaga-Maisonneuve.*
- Le député de Terrebonne sur le sujet suivant : *Résidence l'Oasis.*
- Le député de Beauharnois sur le sujet suivant : *L'implication bénévole dans le comté de Beauharnois.*

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI

DÉPÔTS a) documents
b) rapports de commissions
c) pétitions

RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS

INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

VOTES REPORTÉS

Motion du ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 9, Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes.

Amendements proposés par le député de Vimont et le député d'Hochelaga-Maisonneuve au rapport de la Commission de l'économie et du travail sur le projet de loi n° 10, Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale afin principalement d'améliorer l'évaluation du maintien de l'équité salariale (transmis en vertu de l'article 252).

Rapport de la Commission de l'économie et du travail sur le projet de loi n° 10, Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale afin principalement d'améliorer l'évaluation du maintien de l'équité salariale.

MOTIONS SANS PRÉAVIS

AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

Partie 2

AFFAIRES DU JOUR

AFFAIRES PRIORITAIRES

- 1) Conformément aux articles 275 et 276 du Règlement, poursuite du débat sur la motion du ministre des Finances proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement,

Et sur les motions formulant un grief présentées par :

Le député de Robert-Baldwin :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son budget qui entraînera une perte de 600 M\$ en quatre ans en liquidant une grande partie du Fonds des générations.

Le député de Rosemont :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son Plan québécois d'infrastructures qui réduit le ratio d'investissements du transport collectif par rapport au transport routier.

Le chef de l'opposition officielle :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son budget 2019-2020 qui ne tient pas compte des importantes marges de manœuvre héritées du précédent gouvernement, ne contient aucune vision et abandonne les générations futures.

Le député de Laurier-Dorion :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour ne pas engager, dans son budget 2019-2020, de nouveaux projets de construction d'unités de logements sociaux écoénergétiques à travers le programme AccèsLogis.

Le député de Rimouski :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour l'absence complète de vision concernant le développement de l'économie bleue et du Québec maritime.

La députée de Mercier :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son budget qui ne présente aucune mesure structurante pour lutter efficacement contre les changements climatiques.

La députée de Sherbrooke :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son budget 2019-2020 qui ne prévoit pas de plan afin de financer la rénovation et la construction écologique des bâtiments du parc immobilier scolaire.

La députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son manque de soutien aux municipalités québécoises afin de faire face aux conséquences négatives des changements climatiques.

Le député de Gouin :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour n'avoir budgété aucune somme pour la rémunération des stages.

La députée de Gaspé :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de vision dans le développement du tourisme quatre saisons.

La députée de Maurice-Richard :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de vision et de mesures concrètes pour lutter contre les changements climatiques dans son budget, ainsi que l'absence de sommes supplémentaires pour des projets de transport collectif.

Le député de Jean-Lesage :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour son budget qui ne présente aucune mesure contre la privation de financement que nous impose le gouvernement canadien dans sa gestion des transferts en santé

La députée de Joliette :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour l'absence au budget 2019-2020 des investissements additionnels de 22 millions de dollars au programme d'aide financière pour les parents d'enfants lourdement handicapés promis lors de la dernière campagne électorale et prévus au cadre financier de la Coalition avenir Québec.

Le député de Pontiac :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour avoir présenté un budget sans la somme nécessaire de 350 M\$ pour mettre en place les projets-ratios avec les infirmières partout au Québec.

La députée d'Anjou-Louis-Riel :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour avoir privé les familles d'un montant de 1 700 \$ en moyenne pour rendre leurs maisons plus écoénergétiques en abolissant le crédit d'impôt RénoVert dans son budget.

Le député des Îles-de-la-Madeleine :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour avoir consacré des sommes insignifiantes dans son budget 2019-2020 pour financer des projets de réduction des risques auprès des municipalités touchées par des événements climatiques extrêmes, tels que l'érosion côtière et les inondations.

La députée de Westmount–Saint-Louis :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour ne pas avoir respecté son engagement de verser dès 2019-2020 un soutien supplémentaire aux familles d'enfants lourdement handicapés.

Le député de Jonquière :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour son manque de vision quant à la lutte contre la crise climatique, se traduisant par une absence de mesures budgétaires et financières servant à amorcer une véritable transition vers une économie verte.

La députée de Saint-Laurent :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour ne pas avoir inclus dans son budget les sommes nécessaires pour la rémunération des stagiaires du réseau collégial et universitaire ainsi que les bourses supplémentaires demandées par les doctorants en psychologie.

DÉBATS D'URGENCE

DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS

AUTRES AFFAIRES

I. Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

- 2) Projet de loi n° 2
Loi resserrant l'encadrement du cannabis
Présenté par le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux le 5 décembre 2018
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le 21 février 2019
Reprise du débat ajourné le **19 mars 2019**
- 3) Projet de loi n° 5
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans
Présenté par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le **14 février 2019**
- 4) Projet de loi n° 6
Loi transférant au commissaire au lobbying la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale
Présenté par la ministre de la Justice le 13 février 2019
Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le **3 avril 2019**
- 5) Projet de loi n° 7
Loi concernant certaines conditions de travail applicables aux cadres du réseau de la santé et des services sociaux
Présenté par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 26 février 2019
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le **21 mars 2019**

- 6) **Projet de loi n° 9**
Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes
Présenté par le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion le 7 février 2019
Rapport de la Commission des relations avec les citoyens (consultations) déposé le 19 mars 2019
Vote reporté le **4 avril 2019**
- 7) **Projet de loi n° 13**
Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives
Présenté par le ministre des Finances le **26 février 2019**
- 8) **Projet de loi n° 14**
Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique
Présenté par le ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale le **4 avril 2019**
- 9) **Projet de loi n° 16**
Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
Présenté par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le **3 avril 2019**
- 10) **Projet de loi n° 17**
Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile
Présenté par le ministre des Transports le **20 mars 2019**
- 11) **Projet de loi n° 21**
Loi sur la laïcité de l'État
Présenté par le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion le **28 mars 2019**

Étude détaillée en commission

12) Projet de loi n° 1

Loi modifiant les règles encadrant la nomination et la destitution du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec et du directeur des poursuites criminelles et pénales

Présenté par la ministre de la Sécurité publique le 29 novembre 2018

Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le 20 février 2019

Principe adopté le **28 février 2019**, et

Renvoyé à la Commission des institutions

13) Projet de loi n° 12

Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées

Présenté par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le 21 février 2019

Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation (consultations) déposé le 27 mars 2019

Principe adopté le **4 avril 2019**, et

Renvoyé à la Commission de la culture et de l'éducation

Prise en considération de rapports de commissions

14) Projet de loi n° 3

Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire

Présenté par le ministre des Finances le 6 décembre 2018

Rapport de la Commission des finances publiques (consultations) déposé le 7 février 2019

Principe adopté le 13 février 2019

Rapport de la Commission des finances publiques déposé le **27 mars 2019** (Amend. transmis en vertu de l'article 252 du Règlement)

15) Projet de loi n° 10

Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale afin principalement d'améliorer l'évaluation du maintien de l'équité salariale

Présenté par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale le 12 février 2019

Principe adopté le 20 mars 2019

Rapport de la Commission de l'économie et du travail déposé le 2 avril 2019 (Amend. transmis en vertu de l'article 252 du Règlement)

Vote reporté le **4 avril 2019**

Adoption

II. Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

- 16)** Projet de loi n° 190
Loi visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social
Présenté par la députée de Sherbrooke le **7 décembre 2018**
- 17)** Projet de loi n° 191
Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale afin de prescrire la diffusion de renseignements relatifs à l'utilisation des sommes octroyées aux députés dans l'exercice de leurs fonctions
Présenté par le député de Gouin le **6 décembre 2018**
- 18)** Projet de loi n° 192
Loi visant à reconnaître le serment des députés envers le peuple du Québec comme seul serment obligatoire à leur entrée en fonction
Présenté par le député de Jean-Lesage le **28 février 2019**
- 19)** Projet de loi n° 193
Loi établissant un bouclier de protection budgétaire des services à l'éducation, à l'enfance et à la protection de la jeunesse
Présenté par la députée de Joliette le **7 février 2019**
- 20)** Projet de loi n° 194
Loi visant à assurer le respect des obligations du Québec relatives aux changements climatiques
Présenté par le député de Jonquière le **21 février 2019**

Étude détaillée en commission

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

III. Projets de loi d'intérêt privé

Consultation et étude détaillée en commission

Adoption du principe

Adoption

IV. Motions du gouvernement

V. Crédits budgétaires

21) Crédits budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 2020 déposés par le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor le 21 mars 2019 et renvoyés pour étude aux commissions permanentes le **26 mars 2019**.

VI. Débats statutaires

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

Partie 3

PROJETS DE LOI ADOPTÉS

(Projets de loi non sanctionnés)

Partie 4

TRAVAUX DES COMMISSIONS

*Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission
peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée*

[COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE](#)

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Mandat réglementaire

- Audition du Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion 2017-2018 et sur ses engagements financiers.
- Audition sur le chapitre 5 intitulé « Reprise informatique » et le chapitre 7 intitulé « Contrats en technologie de l'information – Suivi d'un audit particulier » du rapport de mai 2018 du Vérificateur général du Québec.
- Audition sur le chapitre 3 intitulé « Terrains contaminés sous la responsabilité de l'État » du rapport de juin 2018 du Vérificateur général du Québec.
- Audition sur le chapitre 3 intitulé « Gestion des pneus hors d'usage » du rapport de novembre 2018 du Vérificateur général du Québec.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Mandat réglementaire

Surveillance d'organismes publics et reddition de comptes :

- Examen des orientations, des activités et de la gestion de la Régie de l'énergie.

Mandat d'initiative

- Examiner les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement, ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce, en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois.

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 12**, Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées (mandat confié le 4 avril 2019).

Mandat réglementaire

Interpellation :

- Du député des Îles-de-la-Madeleine à la ministre responsable de la Langue française sur le sujet suivant : *Le manque d'engagement du gouvernement en matière de protection de la langue française au Québec, et la nécessité de renforcer la loi 101 afin de combattre son inquiétant recul* (avis donné le 4 avril 2019).

Mandat d'initiative

- Avenir des médias d'information.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Mandat réglementaire

- Poursuite du débat sur le discours du budget.

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 1**, Loi modifiant les règles encadrant la nomination et la destitution du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec et du directeur des poursuites criminelles et pénales (mandat confié le 28 février 2019).

Mandat réglementaire

- Audition du Directeur général des élections du Québec.

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Mandat d'initiative

- L'augmentation préoccupante de la consommation de psychostimulants chez les enfants et les jeunes en lien avec le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH).

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Mandat de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 17**, Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile (mandat confié le 3 avril 2019).

Partie 5

QUESTIONS ÉCRITES

*Les [questions déjà inscrites](#) paraissent
au Feuilleton du mercredi*

- 35) M. Gaudreault (Jonquière) – **9 avril 2019**
À la ministre de la Santé et des Services sociaux

Depuis sa création, en 2010, le Regroupement québécois des maladies orphelines (RQMO), qui représente près de 30 associations, réclame l'adoption d'un plan national pour les maladies rares au Québec. En 2015, le RQMO a organisé un sommet sur les maladies rares, afin de proposer une stratégie; pour les patients québécois et leurs proches aidants, on souhaitait notamment améliorer le diagnostic et la prise en charge des maladies rares, ainsi que l'accès aux traitements et aux services sociaux.

Le 19 novembre 2018, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec a mis sur pied un groupe de travail sur les maladies rares. Or, le RQMO – qui défend les 500 000 Québécois touchés par une maladie rare – de même que d'autres organismes – comme Fibrose kystique Canada, venant en aide aux 1200 Québécois atteints de fibrose kystique – ont été exclus de la démarche. Ces groupes dénoncent l'attitude du MSSS, qui ne souhaite vraisemblablement pas entendre le témoignage de leur expérience collective.

Par ailleurs, mentionnons que le MSSS a annoncé, lors de la Journée internationale des maladies rares, le 28 février dernier, que l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) se voyait confier le mandat de développer une stratégie québécoise en matière de maladies rares.

Mes questions sont les suivantes :

- Considérant leur exclusion du groupe de travail du MSSS, est-ce que le RQMO et Fibrose kystique Canada seront invités à participer activement aux travaux de l'INESSS?
- À quelle étape de la démarche de l'INESSS et du groupe de travail la proposition du RQMO, issue d'années de consultation, sera-t-elle prise en considération?

- Les traitements pour les maladies rares et orphelines comportent des thérapies novatrices et de plus en plus personnalisées en fonction de la génétique des patients. Le processus d'évaluation des médicaments dits orphelins par l'INESSS commence à reconnaître la promesse de valeur thérapeutique comme un critère de base favorisant l'inscription de ces médicaments. La ministre compte-t-elle maintenir cette approche et faciliter l'accès à ces médicaments pour les personnes atteintes d'une maladie rare, dans l'objectif d'améliorer leur qualité de vie?

36) Mme Dorion (Taschereau) – **9 avril 2019**
À la ministre de la Culture et des Communications

Dans le Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023, tiré de la nouvelle Politique culturelle du Québec, dévoilée par les libéraux en juin 2018, il y avait 41 mesures.

La mesure 16 stipulait de «mettre en œuvre des solutions concrètes à la problématique de l'emploi, de la rémunération et de la protection sociale des artistes professionnels et des travailleuses et travailleurs culturels».

Des actions à court terme étaient prévues pour implémenter cette mesure, dont la révision des deux lois sur le statut de l'artiste :

- Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs
- Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma

Évidemment, le fait que les libéraux, en 2018, aient dévoilé cette politique quelques jours avant l'ajournement des travaux en chambre nous laisse penser qu'ils n'avaient pas l'intention de véritablement réviser ces lois, si importantes pour les artistes.

Mais considérant que la ministre a mentionné à plusieurs reprises qu'elle allait garder cette politique et considérant que le gouvernement a ajouté des fonds pour cette politique lors du dernier budget, est-ce que la ministre de la Culture peut nous dire quand seront déposés ces deux projets de loi?

37) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **9 avril 2019**
À la ministre de la Santé et des Services sociaux

J'attire aujourd'hui l'attention de la ministre de la Santé et des Services sociaux sur la situation particulière des personnes prestataires du programme de solidarité sociale (PSS) qui sont hébergées en ressources intermédiaires (RI) ou en ressources de type familial (RTF).

Le 8 février dernier, quatre organismes nationaux de personnes handicapées écrivaient à la ministre dans le but de dénoncer certaines mesures jugées discriminatoires à l'égard des personnes hébergées en RI-RTF. Leurs propos sont les suivants :

« Comme [la ministre n'est] pas sans le savoir, le Programme de solidarité sociale est bonifié chaque année. Depuis 2018, des augmentations supplémentaires à la prestation du PSS sont ajoutées conformément au Plan d'action gouvernementale pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023. Ainsi, depuis février 2018, les personnes prestataires du PSS et étant hébergées en RI-RTF recevaient un montant de 1035 \$ par mois, duquel la RAMQ soustrayait 747 \$ à titre de contribution des usagers. Le montant restant aux usagers est l'allocation de dépenses personnelles, qui était de 288 \$ au 1^{er} février 2018. Le calcul de l'allocation de dépenses personnelles est un sujet qui année après année crée une certaine inquiétude auprès des personnes hébergées et de leurs familles.

Le 1^{er} janvier 2019, une nouvelle augmentation de la prestation du PSS a eu lieu. Pour la première fois, les personnes ayant été prestataires du PSS depuis au moins 66 mois sur un total de 72 mois ont bénéficié d'une augmentation plus importante que les autres prestataires du PSS (passant de 1035 \$ par mois à 1123 \$ contre 1035 \$ à 1061 \$ pour les autres prestataires). Cette augmentation différenciée est liée à l'entrée en vigueur progressive du Programme de revenu de base, adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 2018. Rappelons que par sa loi constitutive, le Programme de revenu de base vise l'inclusion sociale et la participation économique des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi et qu'à ce titre, il ne s'agit pas d'une aide financière de dernier recours, ce qui le distingue du PSS.

Malheureusement, depuis le 1^{er} février 2019, les personnes hébergées ont vu leur allocation de dépenses personnelles passer de 288 \$ à 245 \$ par mois, peu importe si elles étaient prestataires du PSS depuis 66 mois sur 72 mois ou non. Ces personnes se sont donc appauvries par rapport à 2018, alors que les efforts gouvernementaux visaient plutôt à les aider à se sortir de la pauvreté et à améliorer leurs conditions de vie. À l'heure actuelle, ces efforts servent donc plutôt à financer les ressources d'hébergement que d'aider les personnes elles-mêmes. Il est difficile de s'expliquer une telle contradiction entre les différentes orientations de l'État. »

Eu égard à ce qui précède, mes questions à la ministre de la Santé et des Services sociaux sont les suivantes :

- La ministre compte-t-elle revenir sur la décision de son ministère en augmentant le seuil minimal pour l'allocation de dépenses personnelles afin de s'assurer que les personnes vivant en RI-RTF et étant prestataires du PSS puissent bénéficier des mesures prévues au Plan d'action gouvernementale pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023?
- Considérant que bon nombre des personnes hébergées dans ces ressources sont en quête d'autonomie et non en perte d'autonomie, comment la ministre peut-elle justifier l'amputation de leur montant d'allocation personnelle, alors que ce même montant est directement lié à la réappropriation du pouvoir d'agir chez ces personnes?

Partie 6
PRÉAVIS

I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS

Projets de loi du gouvernement

Projets de loi publics au nom des députés

a) 4 avril 2019

Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens – *député de Chomedey*.

Projets de loi d'intérêt privé

b) 5 février 2019

Loi concernant certains immeubles situés sur une concession minière du cadastre du Canton de Bourlamaque, circonscription foncière d'Abitibi – *députée d'Abitibi-Ouest*.

II. NOUVEAUX PRÉAVIS

aa) Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes – *ministre de la Famille*.